Accusé de réception en préfecture 078-257801332-20191224-161219-10-DE Date de télétransmission : 24/12/2019 Date de réception préfecture : 24/12/2019

DEPARTEMENT DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU 16 décembre 2019

PUBLIE LE :

2 4 DEC. 2019

Délibération n°161219-10 : Désaffectation, déclassement et sortie du domaine public du bypass de la rue de la grande Pinte sur la commune de Port-Marly

L'an deux mille dix-neuf, le seize décembre à dix-neuf heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour l'assainissement de la Région de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par le Président le neuf décembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Gilbert ARNAUD**, Premier Vice-Président du Syndicat Intercommunal, en l'absence du Président.

SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2019

PRESENTS

CHAMBOURCY François ALZINA, DELEGUE SUPPLEANT

COMMUNE NOUVELLE

Jean-Luc AGNES, DELEGUE TITULAIRE

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Elisabeth GUYARD, DELEGUEF TITULAIR

Elisabeth GUYARD, DELEGUEE TITULAIRE Serge MIRABELLI, DELEGUE SUPPLEANT

L'ETANG-LA-VILLE Gilbert ARNAUD, DELEGUE TITULAIRE

Pauline TESSIER, DELEGUEE TITULAIRE

LE PECQ Jacques LABRE, DELEGUE TITULAIRE

LE PORT-MARLY Rodolphe SOUCARET, DELEGUE TITULAIRE

LOUVECIENNES Daniel GODARD, DELEGUE TITULAIRE

MAREIL-MARLY Gilles LAMY, DELEGUE TITULAIRE

Jean-Bernard BISSON, DELEGUE SUPPLEANT

ABSENTS EXCUSES

CHAMBOURCY Bernard FERRU, DELEGUE TITULAIRE

COMMUNE NOUVELLE Arnaud PERICARD, PRESIDENT

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Anne PHILIPPE, DELEGUEE SUPPLEANTE

Marillys MACE, DELEGUEE SUPPLEANTE Jean-Louis RICOME, DELEGUE SUPPLEANT

LE PECQ Michel STOFFEL, DELEGUE SUPPLEANT

LE PORT-MARLY Dominique FORTIN, DELEGUE TITULAIRE

Martin GAGNAT, DELEGUE SUPPLEANT

MAREIL-MARLY Thierry GUILLOT, DELEGUE TITULAIRE

Accusé de réception en préfecture 078-257801332-20191224-161219-10-DE Date de télétransmission : 24/12/2019 Date de réception préfecture : 24/12/2019

MARLY-LE-ROI

Carlos MONTES, DELEGUE TITULAIRE Olivia CAPLAIN, DELEGUEE SUPPLEANTE Gérard DORIMINI, DELEGUE SUPPLEANT

Communes non représentées

MARLY-LE-ROI

Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux Monsieur Anthony BALLERI, Ingénieur assainissement des Syndicats Intercommunaux

Nombre de communes		7
Commune nouvelle (composée de 2 communes)		1
QUORUM	•	10
<u>Délégués présents</u>	:	11
<u>Délégués comptant pour le vote</u>		11

SIA / CS - 161219-10

OBJET: DESAFFECTATION, DECLASSEMENT ET SORTIE DU DOMAINE PUBLIC DU BY-PASS DE LA RUE DE LA GRANDE PINTE SUR LA COMMUNE DE PORT-MARLY

RAPPORTEUR: Monsieur Gilbert ARNAUD, Premier Vice-président

VU le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L.2111-1 et L.2141-1 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment L.2141-1;

CONSIDERANT le projet de Bouygues Immobilier, situé au niveau de la rue de la Grande Pinte sur la commune de Port-Marly, prévoyant la création d'un parking souterrain ;

CONSIDERANT la nécessité de suppression du by-pass transitant au niveau de l'emprise du projet afin de permettre la création de ce parking ;

CONSIDERANT la modélisation hydraulique réalisée par le bureau d'étude Prolog indiquant l'absence d'incidence du by-pass sur le fonctionnement du réseau d'eaux pluviales du ru de Marly sur le secteur de la rue de la Grande Pinte ;

CONSIDERANT la modélisation hydraulique réalisée par le bureau d'étude Prolog indiquant l'absence d'incidence sur le réseau d'eaux pluviales du ru de Marly en situation aménagée ;

CONSIDERANT l'avis favorable du groupe de travail du SIARSGL concernant la suppression de cet ouvrage dans le cadre de la réalisation de ce projet ;

CONSIDERANT la désaffectation constatée du by-pass ;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Vice-président et en avoir délibéré, à l'unanimité,

ARTICLE 1 : CONSTATE la désaffectation du by-pass situé au niveau de la rue de la Grande Pinte sur la commune de Port-Marly ;

ARTICLE 2 : PRONONCE son déclassement du domaine public intercommunal en vue de son transfert dans le domaine privé du syndicat intercommunal ;

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Accusé de réception en préfecture 078-257801332-20191224-161219-10-DE Date de télétransmission : 24/12/2019 Date de réception préfecture : 24/12/2019

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le

2 4 DEC. 2019

Transmis en préfecture et affiché le

2 4 DEC. 2019

Pour Extrait Conforme

Arnaud PÉRICARD
Président du Syndicat Intercommunal